

Questions orales

Saint-Jean a joué un rôle extrêmement utile pour former des officiers francophones.

Actuellement, les forces armées sont considérablement réduites. On n'a plus besoin, par année, que d'environ 200 cadets qui sont éduqués et nous allons les éduquer, leur donner une formation militaire aussi valable qu'à Saint-Jean au Collège militaire de Kingston, où les militaires canadiens en éducation seront regroupés.

• (1420)

Nous n'avons plus besoin de trois collèges, nous en avons besoin d'un, et c'est exactement ce que nous allons faire à Kingston.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, dans une ultime tentative pour sauver le Collège de Saint-Jean, le gouvernement du Québec a déposé une offre de huit millions de dollars annuellement, qui permettrait d'assurer un fonctionnement adéquat pour cette institution, tout en rencontrant les objectifs d'économie poursuivis par le gouvernement fédéral. Or, le ministre des Affaires intergouvernementales a rejeté du revers de la main cette offre du Québec.

Le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes peut-il nous dire si l'impact budgétaire de la proposition du gouvernement du Québec de consacrer huit millions de dollars par année pour faire fonctionner le Collège de Saint-Jean a été sérieusement analysé par le gouvernement fédéral avant qu'il ne s'empresse de l'écarter?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, l'avenir du Collège de Saint-Jean a été étudié depuis des mois, enfin depuis le budget de l'an dernier, et l'ancien gouvernement du Québec et nous étions arrivés à une solution qui permettait de garder le Collège de Saint-Jean ouvert avec une présence militaire. C'est ça l'accord qu'on a eu, c'est ça l'accord qu'on désire continuer.

Actuellement, il n'est plus possible d'utiliser le Collège de Saint-Jean pour donner une formation militaire, parce que tout simplement il n'y a plus assez d'élèves militaires au Canada. Le Collège de Kingston va donner une éducation bilingue à tous les étudiants militaires au Canada. Nous n'avons besoin que d'un seul collège, et il n'y a pas de doute que les officiers qui vont être entraînés à Kingston vont recevoir une éducation d'aussi bonne qualité que celle qui était dispensée au Collège de Saint-Jean.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, lorsque le ministre des Affaires intergouvernementales fait référence aux études de l'année passée, il vient de confirmer que le gouvernement ne s'est même pas donné la peine d'étudier l'impact budgétaire de la proposition du gouvernement du Québec, et ça c'est grave.

Comment ce ministre peut-il affirmer que la proposition du Québec ne tient pas compte des impératifs budgétaires du gouvernement fédéral, alors que le transfert des activités de formation militaire de Saint-Jean à Kingston entraîne des coûts supplémentaires importants pour l'aménagement d'infrastructures qui existent déjà au Collège de Saint-Jean?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada estime qu'il va épargner environ 23 millions de dollars par année, non pas huit millions de dollars, avec la fermeture du Collège militaire de Saint-Jean, et le transfert des élèves de Saint-Jean n'est qu'une minime fraction de l'argent que nous allons épargner à long terme.

Il n'y a pas de doute que du point de vue des Forces armées canadiennes et du point de vue de l'éducation des militaires canadiens, concentrer l'éducation de nos soldats à Kingston est une meilleure solution. Nous avons en plus offert de donner au Québec 25 millions de dollars sur cinq ans, de façon à maintenir le Collège de Saint-Jean. C'est ça la proposition qui est acceptable, c'est celle-là qui permet de maintenir le Collège de Saint-Jean, et c'est celle-là que nous voulons que le gouvernement du Québec respecte, parce qu'il l'a signée.

* * *

[Traduction]

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Monsieur le Président, le ministre de l'Immigration a communiqué des noms et des témoignages confidentiels à Michael Schelew, personne contestée qu'il a nommée à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Il s'agit des noms des personnes qui ont accusé Schelew d'intimidation et d'irrégularités, et qui ont témoigné à condition que leurs déclarations demeurent confidentielles.

Mes collaborateurs ont consulté le Commissariat à la protection de la vie privée, qui a répondu que le comportement du ministre pouvait donner lieu à des plaintes aux termes de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Le ministre a communiqué à une personne accusée d'intimidation le nom de ses accusateurs avant que les faits ne soient établis.

Comment le ministre de l'Immigration peut-il justifier cette violation flagrante de la Loi sur la protection des renseignements personnels?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, j'ai pris grand soin en tout temps de ne pas divulguer ces noms. Lorsque la présidente m'a soumis son rapport, mon conseiller a écrit au vice-président pour lui demander ce qu'il avait à répondre et ce qu'il pensait de la recommandation.

C'est alors que, sur l'avis du ministre de la Justice, les noms ont été communiqués à l'avocat du vice-président afin que celui-ci puisse répondre.

• (1425)

Au même moment, la commission a été prévenue, et elle a informé les personnes en cause. C'est donc sur l'avis du ministre de la Justice que les noms ont été révélés au vice-président. Nos fonctionnaires ont également communiqué avec le commissaire à la protection de la vie privée.